



CONCEVOIR, DEVELOPPER, COORDONNER UN PROJET ARTISTIQUE DANS LE SPECTACLE VIVANT

Former des professionnels compétents, autonomes, réflexifs, responsables

■ PUBLIC

Personnes souhaitant approfondir et/ou valider une expérience professionnelle, musiciens interprètes, entrepreneurs de spectacles, Chargé(e) de projet culturel, Chargé(e) d'accompagnement de projet, diffuseur...

■ PRE REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de pré requis

■ ADMISSION

Admission sur dossier (projet professionnel) et après entretien individuel préalable afin de valider l'adéquation entre le projet professionnel et les objectifs de la formation.

■ CONTACT

Claudine AMAT, responsable de formation téléphone 06 08 32 56 87 E-mail formation@laclique-production.com
Pour demande d'informations sur les financements et les modalités d'inscription

■ ACCESSIBILITE PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Les formations en inter établissements se déroulent au CMCI immeuble accueillant les Personnes à Mobilité Réduite PMR 2 rue Henri Barbusse 13001 Marseille.

■ DUREE DE LA FORMATION MODALITES D'ORGANISATION ET HORAIRES

Formation du 5 octobre au 5 novembre inclus 2021 - Horaires : 9 h-12h30 et 14h-17h30

18 jours théorique (126 H) en présentiel

5-6-11-12-18-19.20-21.22-25-26-27-28 -29 octobre et 2-3-4-5 novembre

Mise en Situation Professionnelle (MSP) en option selon projet professionnel

■ METHODES – MOYENS PEDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques prennent ancrage sur l'interactivité, l'expérience et les ressources des participants. La formation animée sur le mode du développement des potentialités, doit agir sur plusieurs niveaux : la régulation, la cohésion du groupe, l'autonomisation, la confiance en soi et à autrui, la prise de recul des stagiaires. Le mode d'intervention du formateur passe par les outils de la communication : questionnement, feed-back, reformulation.

Les modalités techniques : un livret présentant l'ensemble des thèmes sera remis à chaque participant format papier et numérique. Les apports techniques du formateur seront étayés par des documents projetés en vidéo projection.

■ EVALUATION

→ Evaluation formative sous forme d'études de cas, exploitations de situations concrètes vécues par les participants dans leur pratique professionnelle, analyse de cas concrets, exercices d'auto diagnostic permettant aux stagiaires de déterminer des axes de progrès individuels et un plan d'actions de son projet

→ Evaluation individuelle « à chaud » du niveau de satisfaction, effectuée auprès des participants, le dernier jour de la formation sous forme d'entretiens de groupes et de questionnaires individuels remis aux participants.

→ Attestation d'assiduité

■ TARIF

Trois mille trois cents euros net de TVA pour 18 jours formation théorique (126 H)
Et en option 60 jours Mise en Situation Professionnelle en entreprise (420H)

■ PROGRAMME THEORIQUE AUTOUR DE 6 THEMATIQUES

1. Panorama et fonctionnement de la filière musicale et du spectacle vivant
2. Elaboration budget de production et politiques publiques de la culture
3. Diffuser un spectacle : stratégie et outils opérationnels
4. Législation sociale : fiabiliser la paie des salariés (secteur culturel)
5. Comprendre et appliquer les droits d'auteur et droits voisins
6. Prévention et sécurité : maîtriser les essentiels (secteur culturel)

Les 6 thématiques de formations sont conformes au référentiel des formations et compétences de la Commission Paritaire Nationale Emploi et Formation du Spectacle Vivant CPNEF-SV, pour les 3 activités d'entrepreneurs de spectacles vivants (licences de 1ère, 2ème et 3ème catégories)

Code ROM L1302 - Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

Code ROM L1303 - Promotion d'artistes et de spectacles

1. PANORAMA ET FONCTIONNEMENT DU SPECTACLE VIVANT ET LA FILIERE MUSICALE

Objectifs

Maitriser l'environnement professionnel légal et juridique de l'artiste musicien et du spectacle vivant
Identifier les différents acteurs de la filière musicale et leurs interactions respectives.
Identifier les missions et politiques culturelles et des sociétés civiles
Gérer, développer la carrière d'artistes selon la réglementation, les objectifs et les orientations professionnelles

Contenus

Cadre légal et juridique du spectacle vivant

- **Le monde de la musique et organisation du secteur du spectacle vivant**

Le rôle et le statut social et juridique des différents contractants

Le producteur de spectacles vivants

L'entrepreneur de tournées (tourneur)

Le diffuseur de spectacles vivants

Le promoteur local, l'agent artistique

Les métiers : directeur production, chargé de production, assistant, artistes, techniciens, sécurité.....

- **L'entrepreneur de spectacles une profession réglementée**

L'ordonnance de 1945 et les réformes de 1999, et 2019

La licence d'entrepreneur de spectacles obtention et renouvellement

Les différentes catégories de licences

La procédure d'attribution des licences depuis juillet 2019, décret application du 27 septembre 2019

- **L'agent artistique et management de la carrière d'artiste**

L'article L 7121-9 du code du travail assimile les professions d'impresario et de manager

L'activité de l'agent est une activité commerciale (article L 7121-11 du code du travail).

Les missions de l'agent artistique qui représente l'artiste du spectacle

Le contrat de management avec les missions mentionnées dans le contrat liant l'artiste au manager.

- **Les statuts des artistes**

Le choix d'un statut : amateur, professionnel, auto entrepreneur, salariés...

Les formes juridiques possibles : SARL, SCOP, SCIC, ASSOCIATION

- **L'administration publique et territoriale : rôles et enjeux**

Missions des services de l'Etat Ministère

Décret n°59-889, organisation du ministère chargé des Affaires culturelles, 24 juillet 1959

La création des DRAC en 1977 et la mise en place de chartes à l'échelon local

Impératif culturel, 1981-1993 et le Décret n° 82 -394 du 10 mai 1982

Une rupture quantitative du budget : le 1% culturel

Le concept « d'industries culturelles »

Mécénat culturel (loi du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations)

Les institutions culturelles décentralisées (lois de décentralisation 1983, 2004...)

Communes et intercommunalités, départements, régions

Les enjeux et impacts de la réforme des collectivités territoriales

- **Les missions des sociétés civiles et organismes professionnels**

ADAMI,

Spedidam,

Centre National de la Musique,

Fonds pour la création musicale

2 ELABORATION BUDGET DE PRODUCTION ET POLITIQUES PUBLIQUES

Objectifs

Maitriser l'environnement professionnel de l'artiste musicien/du spectacle vivant en identifiant les missions
S'approprier les outils concrets pour le montage, la gestion et la diffusion/vente d'un spectacle
Identifier les différents types d'aide à la création / diffusion d'un spectacle
Élaborer un budget prévisionnel et assurer l'ensemble de la chaîne d'exécution du budget.
Concevoir et animer une séance d'action culturelle et ou de médiation musicale

Contenus

- **Les différents types d'aide à la création et à la tournée**

Aides publiques de l'État (DRAC)

Collectivités territoriales (régions, départements, communes, groupements de communes)

Sociétés civiles et des organismes professionnels

Administration des droits des artistes et musiciens-interprètes : ADAMI

Centre National de la Musique CNM

Fonds pour la création musicale : FCM

Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique : SACEM

Société civile pour l'exercice des droits des producteurs phonographiques : SCPP

Société perception, distribution des droits des artistes-interprètes de la musique et de la danse : SPEDIDAM

Société civile des producteurs de phonogrammes en France SPPF

Dispositif d'appui conseil aux Très Petites Entreprises du spectacle vivant (DA TPE-SV)

Aide à l'emploi dans les petits lieux de diffusion - Gip Cafés Cultures

Crédit d'impôt pour le spectacle vivant

- **La création d'un spectacle, action de médiation/action culturel, contrats et budget de production / vente**

Les différents types de budget

Budget de création

Budget de production

Budget d'exploitation

Budget réalisé

La traduction budgétaire du projet

Montage financier et équilibre entre « Charges » et « Produits »

Charges : personnel artistique, technique, administratif, location salle de répétition, location matériel lumière et son, frais administratifs (assurance, téléphone...) communication, promotion (dossiers, photos...)

Frais de comptabilité, TVA, taxes... et les imprévus...

Produits : recettes billetterie, co-production, aides publiques (DRAC, ville...) sociétés civiles (ADAMI...) privés (fondations et mécénat)

- **Les contrats du spectacle vivant et leur logique juridique et fiscale**

Les enjeux des contrats, cadre règlementaire, juridique, rédaction des contrats

Contrat de cession ou droits d'exploitation (ou vente) à un organisateur par un producteur

Contrat d'engagement d'un artiste (ou groupe) et un entrepreneur de spectacles

Contrat de coréalisation, contrat de coproduction

3 DIFFUSION UN SPECTACLE : STRATEGIE ET OUTILS OPERATIONNELS

Objectifs

S'approprier les outils concrets pour le montage, la gestion et la diffusion/vente d'un spectacle
Identifier les lieux de diffusion pour la gestion et la diffusion/vente d'un spectacle,
Mettre en place une stratégie de diffusion, développer les capacités d'argumentation et de négociation.
Acquérir les connaissances juridiques pour rédiger, lire, améliorer la rédaction des contrats du spectacle
Sécuriser les engagements de l'exécution des contrats et les modalités de mise en œuvre de chaque partie

Elaboration du projet artistique, d'action culturelle et diffusion

- **Les missions des lieux de diffusion**

Centres chorégraphiques nationaux
Centres nationaux de création musicale
Scènes nationales, scènes conventionnées, scènes de musiques actuelles
Base de données en fonction des champs géographiques, techniques, ou économiques
Tri cohérent en fonction de la stratégie et de la période de programmation

La diffusion de spectacle

Temps consacré à la diffusion, pour quelle rémunération, avec quels objectifs ?
Pouvoir en matière de communication interne et externe ?
Compétences : commercial ou « community manager » ?

- **La stratégie de diffusion**

Analyse du spectacle, l'argumentaire.
Sélection des contacts, organisation de son fichier, mise en place d'une action de prospection.
Inscription dans un territoire et territoire « non investis ».
Programmation dans des lieux emblématiques.

- **La budgétisation**

Frais fixes de fonctionnement de la structure (loyer, électricité, téléphone, personnel permanent...)
Frais variables : coûts liés à l'artiste : préparation, prospection, promotion;
Frais artistiques : dépenses liées à la production du spectacle (cachets artistes et techniciens, matériel technique)
Frais annexes : transport, VHR...
Négociation des différents postes du budget avec budget lisible pour une meilleure négociation

- **La négociation et vente selon le concept d'Harvard**

La confiance et acceptation réciproque
Une vision interactionnelle des relations

- **L'émergence de l'intention artistique**

Dialogue avec les créateurs et note d'intention
Objectifs de la production et opportunités
Projet artistique et singularité du parcours artistique
Compréhension du contexte

- **La gestion des tensions relationnelles**

Cadrage verbal, non verbal et écrit
Qui fait quoi à qui et pour quel résultat ?

4. LEGISLATION SOCIALE : FIABILISER LA PAIE DES SALARIES DU SECTEUR CULTUREL

Objectifs

Maîtriser la législation sociale, légale et la paie du spectacle vivant pour structurer l'emploi
Gérer et administrer l'entreprise sur les questions liées au social (salarial, paie, contrats...)
Contractualiser les différents contrats de travail et les outils de la gestion du personnel.
Acquérir les outils pour assurer sa gestion sociale et financière

Contenus

3.1 Gestion sociale administrative et Financière

- **La gestion sociale et le régime d'intermittence**

Les salariés : permanents, techniciens, artistes, contrats au cachet

Contrat Durée Déterminées Usage et contrat d'engagement

Les spécificités du régime intermittent et son champ d'application : annexes 8 et 10, les types d'emploi

Indemnisation du Pôle emploi : ouverture de droits, admission, réadmission, base de calcul.

Les contrats de travail, les rémunérations (cachets) et les déclarations

Bulletin de salaire, taux de cotisations : URSSAF, Pôle emploi, Audiens, CMB, Congés spectacles...

Déclarations, numéro d'objet

Attestations employeur mensuelles (AEM)

Le paiement des charges sociales, récapitulatifs annuels (DNA, DADS)

Frais professionnels et abattements pour frais professionnels

- **Le cadre législatif**

Formalités et conditions à l'embauche, la déclaration préalable à l'embauche

Travail des bénévoles, embauche des enfants, les stagiaires

Obligations sociales de l'employeur des artistes du spectacle

Immatriculation aux caisses sociales,

Conventions collectives du spectacle vivant

Registres à tenir, documents de fin d'année (DADSU)

5 COMPRENDRE ET APPLIQUER LES DROITS D'AUTEUR ET DROITS VOISINS

Objectifs

Comprendre les obligations établies par le Code de la Propriété littéraire et artistique.
Questionner les enjeux futurs de l'édition afin de s'adapter à un domaine en perpétuelle mutation.
Identifier les différents acteurs et leurs domaines d'interventions dans le processus d'édition d'une œuvre.
Comprendre le fonctionnement de l'édition musicale (acquisition des droits, relations contractuelles)

Contenus

- **Droits d'auteurs**

Les particularités dans le domaine musical
Naissance des droits de l'auteur (droits moraux et droits patrimoniaux)
Le monopole d'exploitation de l'auteur
Les exceptions aux droits de l'auteur
Négociation des droits d'auteur
Le système du copyright
Les sanctions civiles et pénales

- **Le droit de l'image**

Le droit à l'image des personnes et des biens
Les autorisations expresses
Les droits d'auteur du photographe

- **Les droits voisins**

L'artiste-interprète
Droits des artistes et mission de service public

- **Le droit de reproduction**

Reproduction par reprographie
Analyse et courte citation
Revue de presse et panorama de presse
Contrat avec le Centre Français de la Copie (CFC)
Du droit d'auteur au droit de reproduction

- **Le droit et l'internet**

Œuvres protégées sur Internet
Droit de reproduction d'une œuvre sur Internet
Répression des infractions
Difficultés liées à la mondialisation du réseau
Bases de données
Photographies sur Internet
Articles de presse on-line

- **Les sociétés de gestion collective des droits d'auteur**

Historique et fonctionnement en France et à l'étranger
Cadre juridique et ses évolutions
Gestion collective et ses règles de répartition
Rôles et domaines d'intervention des sociétés d'auteur
Affiliation à une société de gestion collective
Rôle de la SACEM dans le domaine professionnel
Autres organismes de gestion collective : SESAM, SACD, SACEM, SCAM ou SDRM

- **L'éditeur musical**

Rôle, fonction et relation contractuelle
Evolution du secteur, l'époque graphique, phonographique et numérique
Place de l'édition dans l'industrie musicale
Contrats de cession et d'édition musicale
Contrats de coédition et de sous-édition
Musique à l'image

6 PREVENTION ET SECURITE MAITRISER LES ESSENTIELS

Objectifs

Connaître et identifier, les réglementations liées à la régie technique du spectacle, la sécurité des ERP et des personnes. Maitriser la circulation des informations logistiques au sein d'une équipe technique.
Adapter une fiche technique, en réponse aux demandes des artistes et fiches techniques des spectacles
Acquérir les normes de sécurité et coordonner des solutions techniques en réponse aux exigences de sécurité
Évaluer le déroulement du spectacle et optimiser l'utilisation des équipements et moyens techniques
Gérer les différentes équipes techniques pour la maintenance, l'élaboration ou l'exploitation du spectacle.

Contenus

- **Organigramme d'une équipe dans un lieu de diffusion**

Rôle et fonction du régisseur général

Rôle et fonction de l'équipe technique

Exploitation et coordination d'un événement

- **Réglementation des lieux de diffusion**

Etablissements Recevant du Public (ERP)

Environnement de l'équipe

Aménagement d'un lieu de diffusion

- **La mise en conformité des lieux pour l'accueil du public**

Textes de référence

Dossier de commission de sécurité, responsabilités

Classement des établissements : exercices de calcul d'effectif et de classement

- **La sécurité du spectacle**

Evacuation

Installation

Classement au feu

Personnel habilité

PMR

La sécurité du travail

Exercices de vigilance et mise en situation

- **Notions de technique**

Vocabulaire commun aux différentes équipes (spécifique au spectacle / à l'exposition)

Métiers et vocabulaire de l'encadrement (direction technique et régies)

Métiers et vocabulaire de la manutention et de la construction

Métiers et vocabulaire de la lumière

Métiers et vocabulaire du son

Les autres métiers (HMC, images, décor et accessoires, logistique)

Notions d'électricité

- **Les principales dispositions**

Puissance électrique dans le scénique (normes et risques)

Identification des différents éléments constituant un plateau (son lumière levage) et leur utilité.

Connaissance du matériel (technologie, vocabulaire spécifique)

Anglais technique.

Synoptique d'une installation audio, de lumière

Règles élémentaires d'installation

Fiche technique d'un spectacle, d'un lieu

Analyse et, adaptation d'une fiche technique

- **Collecte et diffusion d'information en interne**

Le circuit de l'information

Les formes de documents (projection d'exemples)

Méthodologie : collecte/traitement/ restitution

Ingrédients indispensables, écueils à éviter

Constitution d'une feuille de route à partir de contrats

■ DEMARCHE QUALITE



LA CLIQUE ETC...satisfait aux 6 critères qualité et les 21 indicateurs de qualités communs aux OPCA/OPACIF pour une simplification de la démarche du décret 2015-790 du 30 juin 2015 relatives à la qualité des actions de formation professionnelle continue et l'inscription au Datadock a été examinée et validée. Nos formations peuvent prétendre aux financements.



L'Institut de Certification des Professionnels de la Formation et de la Prestation de Service Intellectuel ICPF & PSI <http://certif-icpf.org/> est un organisme de certification de personnes, professionnels de la formation et de la prestation de service intellectuel.

AMAT Arnaud est certifié agréé ICPF & PSI/CNEFOP : Certification N° 251 formateur, ingénieur en formation, pour les domaines : Régie de spectacles, Management d'artistes, Organisation du monde musical, ingénierie culturelle, norme ISO 9001:2008, l'ISO 29990:2010, NF X50-761, la NF X50-769. La certification est reconnue dans la liste du Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle [CNEFOP](http://www.cnefop.org/) comme satisfaisant au Décret Qualité.



Nous sommes certifiés en qualité de prestataire d'actions concourant au développement des compétences dans le cadre d'actions de formation. La certification atteste la qualité du processus mis en œuvre par le nouveau Référentiel National Qualité (RNQ) QUALIOPi qui a pour objectif d'améliorer la qualité des prestations des Organismes de Formation et d'uniformiser les critères d'appréciation

■ EQUIPE D'INTERVENANTS (liste non exhaustive)

- **AMAT ARNAUD**, Production de spectacles production phonographique, management de carrière d'artistes, gérant de LA CLIQUE PRODUCTION
Certification N° 251 agréé Institut de Certification des Professionnels de la Formation et Prestation de Service Intellectuel (ICPF- PSI) www.certif-icpf.org Norme AFNOR reconnue par CNEFOP
 - Formateur Régie de spectacles, Management d'artistes, Organisation musique
 - Ingénieur en formation Ingénierie culturelle, Management d'artistes
- **AMAT CLAUDINE**, communication interpersonnelle, management, ingénierie culturelle, accompagnement des stagiaires
- **FRANCOISE BASTIANELLI**, directrice du label Emouvance intervient sur les rôles du producteur et de l'éditeur phonographique, la préparation d'une sortie d'album, le label maison de disque
- **BENALI ANISSA**, directrice de spectacle assistance, gestion sociale des entreprises culturelles.
- **ISABELLE DIDIER** régisseuse Générale directrice technique du Festival d'Ambronay, intervient sur la sécurité des lieux, des équipes et du public et la logistique d'évènement.
- **MICHELE JUNG**, Consultante en droit et communication intervient sur le droit de l'information, le code de la propriété intellectuelle, droits d'auteurs, droits à l'image, droits voisins, la loi Dadvsi.
- **KIM ANNE KENNIBOL**, chargée de mission du service Actions Educatives au conseil région PACA, intervient sur les politiques culturelles, dossiers de subventions européennes et la médiation culturelle
- **MEYER CRISTIAN**, directeur de production, conseil en ressources humaines intervient dans la diffusion de spectacles et les structures juridiques des entreprises culturelles.
- **VAGNER MAXIME**, fondateur, directeur Prodig'Art, bureau de production dédié popularisation des musiques savantes
-